

3 solutions sur mesure



* au premier des deux termes échu



Toyota Service Après-Vente

- > **EXPERTISE** | Des techniciens formés
- > **TRANSPARENCE** | Des prix clairs et l'explication des travaux réalisés
- > **MOBILITÉ** | Des solutions sur mesure
- > **PIÈCES ET ACCESSOIRES D'ORIGINE** | Garanties et conçus pour votre Toyota
- > **SATISFACTION** | Notre priorité au quotidien



Toyota Eurocare Assistance

En souscrivant aux **garanties Confort EXTRACARE**, vous prolongez votre assistance Eurocare de la durée du contrat choisi (1, 2 ou 3 ans). Ce programme d'assistance dépannage est valable 365 jours/an, 24h/24 dans 30 pays européens*.

Renseignez-vous sur les garanties Confort Extracare auprès de votre réparateur ou distributeur agréé Toyota

* liste des pays disponible auprès de votre réparateur ou distributeur agréé Toyota

Votre réparateur ou distributeur agréé Toyota

Nos conseillers sont joignables 24h/24 toute l'année

depuis la France

N°Vert 0 800 808 935

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

depuis l'étranger

+33 1 49 93 72 26

www.toyota.fr

TOYOTA France - Importateur Distributeur - 20 boulevard de la République - 92420 Vaucresson - RCS Nanterre 712 034 040 - SAS au capital de 2.123.127 Euros.
Les Garanties Confort Extracare sont distribuées en qualité de Courtier par Toyota Financial Services - 36 Bld de la République - 92423 Vaucresson Cedex, succursale de TOYOTA KREDITBANK GMBH, société de droit allemand au capital de 30 000 000 € dont le siège social est situé à Cologne (Allemagne) sous le numéro HRB 18068. Société Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 412 653 180 - N° Siret 41265318000023 et Courtier en assurances, immatriculé sous le numéro ORIAS n°07 005 419 au registre des intermédiaires en assurances consultable sur www.orias.fr. Garanties financières et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances.
Service de réclamations : 36 Boulevard de la République - 92423 Vaucresson Cedex. Exerce sous le contrôle de l'ACAM - 61 rue Taitbout - 75009 Paris.
Les Garanties Confort Extracare, suivant contrat 101.112 sont souscrites exclusivement auprès de London General Insurance Company Limited, société de droit Anglais au capital de 15 Millions de Livres Sterling représentée par sa succursale française, entreprise régie par le Code des Assurances 55, rue Aristide Briand - 92309 Levallois Perret - RCS Nanterre 392 678 116.
Document non contractuel - Garanties soumises à conditions - Sous réserve d'acceptation du dossier par Toyota Financial Services.



TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN



TOUJOURS
MIEUX
TOUJOURS
PLUS LOIN

Les Garanties Confort EXTRACARE

La *sérénité* longue durée

BROCHEXTRA17

Les garanties Confort EXTRACARE

Des solutions sur mesure

Votre Toyota est couverte par la garantie constructeur de 3 ans ou 100 000 km.

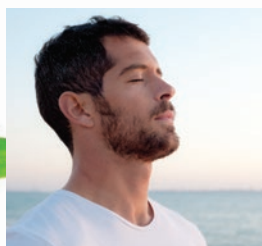
Vous souhaitez prolonger votre tranquillité au-delà de cette période ?

Toyota pense à vous et vous propose des solutions 100% sérénité : **Les garanties Confort Extracare.**

Les garanties Confort Extracare prennent le relais de la garantie constructeur jusqu'à 6 ans ou 200 000 km* en couvrant de nombreux éléments de votre véhicule (mécaniques, électriques, électroniques...).

Choisissez l'une des 3 solutions correspondant à vos besoins et profitez de votre Toyota en toute sérénité.

* au premier des deux termes échu



Jusqu'à **3 années de sérénité en plus**
à des prix très attractifs ⁽¹⁾

			Souscription lors de la 1 ^{ère} année du véhicule ⁽³⁾ (Tarif TTC)	Souscription lors de la 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} année du véhicule ⁽³⁾ (Tarif TTC)	Souscription lors d'un financement par Toyota Financial Services ⁽⁴⁾ (Montant de la mensualité TTC)
GARANTIE TOYOTA 3 ans ou 100 000 Km ⁽²⁾ Confort EXTRACARE +1 an 4 ans ou 130 000 km ⁽²⁾	CLASSE 1	389 €	439 €	8 € / mois	
	CLASSE 2	499 €	549 €	10 € / mois	
	CLASSE 3	579 €	629 €	12 € / mois	
GARANTIE TOYOTA 3 ans ou 100 000 Km ⁽²⁾ Confort EXTRACARE +2 ans 5 ans ou 160 000 km ⁽²⁾	CLASSE 1	489 €	519 €	8 € / mois	
	CLASSE 2	619 €	669 €	10 € / mois	
	CLASSE 3	999 €	1 049 €	16 € / mois	
GARANTIE TOYOTA 3 ans ou 100 000 Km ⁽²⁾ Confort EXTRACARE +3 ans 6 ans ou 200 000 km ⁽²⁾	CLASSE 1	589 €	649 €	8 € / mois	
	CLASSE 2	849 €	1 049 €	11 € / mois	
	CLASSE 3	1 499 €	1 699 €	20 € / mois	

Classe 1 : Aygo, Yaris, Yaris hybride, Corolla, Auris, Auris hybride, Verso-S, Verso
Classe 2 : Avensis, Prius, Prius Rechargeable, Prius+, RAV4, RAV4 hybride, GT86, Toyota C-HR, Camry
Classe 3 : Land Cruiser, Land Cruiser SW V8, Hilux, Dyna, Proace, Mirai, Supra

(1) Tarifs en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018.

(2) Au premier des deux termes échu.

(3) Véhicule de moins de 100 000 Km.

(4) Tarifs uniquement applicables dans le cadre d'un contrat de financement souscrit pour un véhicule neuf ou de moins d'un an auprès de Toyota Financial Services, la durée de financement devant être strictement identique à la garantie souscrite.

Les avantages Confort EXTRACARE

COUVERTURE DES DOMMAGES MÉCANIQUES :

Les garanties Confort Extracare prennent le relais de la garantie du constructeur en couvrant de nombreux éléments (mécaniques, électriques et électroniques,...) en cas de panne lors d'un usage normal du véhicule pendant la période contractée*.

Vos avantages : Les garanties Confort Extracare couvrent les frais de réparation de votre véhicule en cas de panne. Pour vous, c'est la garantie d'un suivi privilégié de votre véhicule dans les ateliers Toyota. Les pièces remplacées le sont toujours avec des pièces d'origine Toyota, votre Toyota reste ainsi une Toyota à 100%.

L'ASSISTANCE EN CAS DE PANNE :

Les garanties Confort Extracare bénéficient d'une assistance dépannage dans 30 pays européens (EUROCARE).

Vos avantages : La sécurité d'une prise en charge garantie. Si le dépanneur est dans l'impossibilité de remettre immédiatement votre véhicule en état de marche, il le remorquera chez le réparateur agréé Toyota le plus proche.

CESSIBILITÉ À TOUT NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

En cas de revente de votre véhicule à un particulier, vous pouvez lui céder votre garantie Confort Extracare.

Vos avantages : Si vous revendez votre véhicule, vous transmettez votre garantie Confort Extracare au nouveau propriétaire. Une preuve de fiabilité et de sérieux pour lui et une meilleure valeur de revente ou de reprise pour vous.

DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION TRÈS SOUPLES :

Les garanties Confort Extracare sont applicables aux véhicules Toyota en cours de garantie constructeur et entrent en vigueur à la date d'expiration de celle-ci.

Vos avantages : Vous bénéficiez de la prestation de la garantie Confort Extracare pendant 1, 2 ou 3 années consécutives à votre garantie constructeur et continuez ainsi à profiter de votre véhicule en toute sérénité.

* conditions disponibles auprès de votre réparateur ou distributeur agréé Toyota

